

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 16 décembre 2016	N° 2016-826

Convocation du

Aujourd'hui vendredi 16 décembre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID
Mme Marie RECALDE à M. Michel VERNEJOUL
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES
M. Alain TURBY à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Alain DAVID
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Louis DAVID
Mme Magali FRONZES à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO
M. Bernard LE ROUX à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
M. Pierre LOTHAIRE à M. Fabien ROBERT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Thierry MILLET à M. Daniel HICKEL
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE
M. Serge TOURNERIE à M. Jacques GUICHOUX

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 13h30
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h30
M. Jacques BOUTEYRE à M. Jean Jacques BONNIN à partir de 12h00
Mme Anne BREZILLON à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h10
M. Nicolas BRUGERE à Mme Solène CHAZAL à partir de 11h50
M. Gérard CHAUSSET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 13h30
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Brigitte COLLET à partir de 13h25
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Erick AOUIZERATE jusqu'à 11h10
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 13h10
Mme Martine JARDINET à M. Arnaud DELLU à partir de 12h00
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 12h00
M. Bernard JUNCA à M. Guillaume GUARRIGUES à partir de 12h00
Mme André KISS à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h00
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 13h20
Mme Frédérique LAPLACE à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 12h00
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT jusqu'à 10h40
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET à partir de 13h30
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h15
Mme Arielle PIAZZA à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h00
Mme Arielle PIAZZA à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h00
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN à partir de 11h35
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h00
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Anne WALRYCK à partir de 12h20
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE jusqu'à 10h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 16 décembre 2016	<i>Délibération</i>
	Direction générale Haute qualité de vie Direction de l'Eau	N° 2016-826

Représentation de Bordeaux Métropole au sein de la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) « Estuaire de la Gironde et milieux associés » - Nouvelle désignation de représentant - Décision - Autorisation

Monsieur Kévin SUBRENAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a prévu, parmi les compétences obligatoires devant être exercées par les métropoles, la compétence en matière de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a repoussé au 1^{er} janvier 2018 la date butoir d'exercice de la compétence GEMAPI en laissant aux collectivités et établissements bénéficiaires la possibilité d'anticiper cette échéance.

Par délibération n°2015/767 en date du 27 novembre 2015, Bordeaux Métropole a décidé de prendre par anticipation, au 1^{er} janvier 2016, la compétence GEMAPI, ce qu'est venu confirmer un arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2015, dans les conditions définies dans la délibération sus-mentionnée.

Ces conditions énonçaient en particulier le principe de la dissolution du SIJALAG (Syndicat des Jalles de Lande à Garonne). Un arrêté préfectoral est venu prononcer la dissolution du SIJALAG en date du 23 juin 2016.

Or, le SIJALAG disposait d'un représentant au sein de la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Estuaire de la Gironde.

Ainsi, suite à la prise de compétence anticipée de la GEMAPI par Bordeaux Métropole et à la dissolution du SIJALAG, il convient aujourd'hui de désigner un nouveau représentant de Bordeaux Métropole au sein de la CLE du SAGE Estuaire, en lieu et place du représentant du SIJALAG.

Dans le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux de la CLE, siège par ailleurs un représentant de Bordeaux Métropole. Ainsi, elle disposera au sein de cette commission, en complément du remplacement du représentant du SIJALAG, de 2 représentants.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

VU la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU les articles L212-4, R212-30 et R212-31 du Code de l'environnement,

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2015, autorisant l'extension des compétences de Bordeaux Métropole à la GEMAPI par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral du 2 juin 2016, portant modification partielle de la composition de la CLE du SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés »,

VU l'arrêté préfectoral du 23 juin 2016 prononçant la dissolution du SIJALAG,

VU la délibération n°2015/767 du 27 novembre 2015, relative aux modalités d'exercice de la compétence GEMAPI,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

- Bordeaux Métropole est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations à compter du 1^{er} janvier 2016,
- La dissolution du SIJALAG est intervenue par arrêté préfectoral le 23 juin 2016,
- Par conséquent, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau représentant de Bordeaux Métropole en lieu et place du représentant du SIJALAG, au sein de la CLE du SAGE Estuaire de la Gironde,

DECIDE

Article 1: de désigner en tant que représentant de Bordeaux Métropole dans la commission ci-après désignée :

- **Commission locale de l'eau du SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés »**

Au sein du Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

- M. Kévin SUBRENAT est désigné en tant que délégué titulaire,
- Mme Anne BREZILLON est désignée en tant que déléguée suppléante,

Article 2: d'autoriser Monsieur le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité – Désignations effectuées.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 décembre 2016

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 JANVIER 2017</p> <p>PUBLIÉ LE : 9 JANVIER 2017</p>	<p>Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Kévin SUBRENAT</p>
---	--

PREFET DE LA GIRONDE

Bordeaux le, **28 SEP. 2016**

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de la Gironde
Service des Procédures Environnementales

Affaire suivie par : Catherine ALLEAU
Courriel : catherine.alleau@gironde.gouv.fr
Tél : 05.56 93 38 43

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE
LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES
PREFET DE LA GIRONDE

à

Monsieur le Président de Bordeaux
Métropole
esplanade Charles de Gaulle
33076 BORDEAUX

OBJET : Désignation d'un représentant à la commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Estuaire de la Gironde.

REF : Articles L 212-4, R 212-30 et R 212-31 du code de l'Environnement

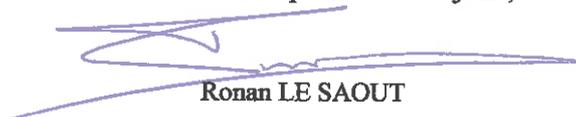
Par délibération du 27 novembre 2015 le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé de prendre la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) à compter du 1^{er} janvier 2016 sur son territoire.

Suite à la dissolution le 23 juin 2016 du syndicat Intercommunal des Jalles de Landes à Garonne (SIJALAG) et la reprise des compétences par votre collectivité, je vous sollicite pour désigner un représentant à la commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés, en remplacement du représentant du SIJALAG Monsieur Jean-Marie Deluche.

Vous disposerez ainsi de deux représentants à cette commission dont vous trouverez ci-joint la composition actuelle.

Le service des procédures environnementales de la DDTM reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

P/o le Préfet et par délégation,
Po/Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Le Directeur Départemental adjoint,



Ronan LE SAOUT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA GIRONDE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA GIRONDE

Service des Procédures Environnementales

ARRETE DU 02 JUIN 2016

**Arrêté portant composition de la Commission locale de l'eau
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
« Estuaire de la Gironde et milieux associés »
Modification partielle de la commission**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES,
PREFET DE LA GIRONDE

VU le code de l'Environnement notamment les articles L 212-4 et R212-29 à R212-30 concernant les commissions locales de l'eau (CLE) chargées de l'élaboration, la révision, le suivi des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE),

VU l'arrêté interpréfectoral du 31 mars 2005 délimitant le périmètre du SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés », et désignant le préfet de la Gironde pour suivre la procédure d'élaboration du SAGE,

VU l'arrêté préfectoral du 8 février 2006 modifié, instituant la commission locale de l'eau (CLE) chargée d'élaborer le schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Estuaire de la Gironde et milieux associés »

VU l'arrêté interpréfectoral du 30 août 2013 approuvant le SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés »,

VU l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2015 portant composition de la commission locale de l'eau du SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés »,

VU la lettre du 10 mai 2016 du Président de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes informant de la désignation, lors de la commission permanente du 25 avril 2016, des représentants de la région à la CLE du SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés », suite aux élections des 6 et 13 décembre 2015,

CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser la commission locale de l'eau pour tenir compte des désignations susvisées,

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

ARRETE

ARTICLE PREMIER – La commission locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Estuaire de la Gironde et milieux associés » est constituée comme suit :

1 – Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Collectivités	Représentants
Conseil Régional d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	M. Jean-Jacques CORSAN M. Benoit BITEAU
Conseil Départemental de la Gironde	M. Alain RENARD
Conseil Départemental de la Charente-Maritime	M. Jacky QUESSON
Bordeaux Métropole	M. Kévin SUBRENAT

Syndicat Mixte du Pays Médoc	Mme Chrystel COLMONT
Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde	M. Jean-Michel RIGAL
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	M. Michel CAILLON
Communauté de Communes du Pays de la Haute Saintonge	M. Daniel ROUSSEAU
Communauté de Communes de l'Estuaire	M. Bernard GRENIER
Syndicat Mixte pour le Développement de l'Estuaire	M. Philippe PLISSON
Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Versants de la Pointe Médoc	M. Alain BOUCHON
Syndicat Mixte des Bassins Versants Centre Médoc Gargouilh	M. Jean-Marie FERON
Syndicat Mixte du Bassin versant des Jalles du Cartillon et de Castelnaud	M. Claude GANELON
Syndicat Mixte des Bassins versants de l'Artigue et de la Maqueline	Mme Véronique SABACA
Syndicat Intercommunal des Jalles de Landes à Garonne	M. Jean-Marie DELUCHE
Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du ruisseau du Gua	M. Hubert LAPORTE
Syndicat Intercommunal d'Aménagement des bassins versants du Moron et du Blayais, et Communauté de Communes de Bourg	M. Michel GAILLARD
Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin versant du Taillon	M. Jean-François MAZZOCCHI
Syndicat Intercommunal du bassin versant de la Livenne	M. Michel LALANDE
Syndicat Mixte pour la Protection contre les inondations de la Presqu'île d'Ambès	Mme Josiane ZAMBON
Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion de la Ressource en Eau du Département de la Gironde	M. Jean-Pierre TURON
Association des Maires de la Gironde	M. Pierre DUCOUT maire de Cestas
	M. Pierre JOLY maire de Bourg
	M. Florent FATIN maire de Pauillac
	Mme Anne-Marie VERIT maire de Pleine-Selve
	Mme Fabienne CABRERA conseillère municipale de Bègles
	Mme Béatrice DE FRANÇOIS maire de Parempuyre
	M. Hervé BLANC adjoint au maire de Souillac
	M. Alain TABONE maire de Cubzac-Les-Ponts
	M. Christophe BARBOT adjoint au maire d'Arcins
	M. Bernard ESCHENBRENNER conseiller municipal du Verdon-sur-Mer
	M. Segundo CIMBRON maire de Saint-Yzans de Médoc
	M. Claude BERNIARD maire de Margaux
	Mme Valérie DUCOUT maire de Saint-Ciers-sur-Gironde
	M. Alain CAPDEVIELLE maire de Listrac-Médoc
Mme Anne WALRYCK conseillère municipale de Bordeaux	

Association des Maires de la Charente-Maritime	M. Didier QUENTIN Député maire de Royan
	M. Jean-Pierre GERVEAU maire de Saint-Fort-Sur-Gironde
	M. Robert MAIGRE maire de Barzan
	M. Jean-Louis FAURE maire de Mortagne-Sur-Gironde
	Mme Véronique PIASECKI maire de Saint-Sorlin-de-Conac
	M. Bernard LOUIS-JOSEPH maire de Soubran
	Mme Elisabeth MARTIN maire d'Epargnes

2 – Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations :

	Représentants
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Gironde	M. Jean-Daniel CAILLET
Chambre d'Agriculture de la Gironde	M. Xavier de SAINT LEGER
Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime	M. Michel AMBLARD
UNIMA (marais de Charente-Maritime)	M. Christophe CHASTAING
UNICEM	M. Michel PERROT
SEPANSO	Mme Elisabeth ARNAULD
Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques	M. Serge LOPEZ
Association des Pêcheurs Professionnels en eau douce de Gironde	Mme Jacqueline RABIC
Collectif Estuaire	M. Gilbert MIOSSEC
Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest	M. Jean PERAGALLO
Centre Nucléaire de Production d'Electricité du Blayais	M. Pierre-Guy BEYRAUD
Association Vivre avec Le Fleuve	Mme Colette ARNAUD
Union des Associations des Navigateurs de la Charente-Maritime	M. Jean-Marie THOMAS
Fédération des Chasseurs de la Gironde	M. Jacky JONCHERE
Fédération de Pêche et de protection des milieux aquatiques de la Gironde	M. Serge SIBUET LAFOURMIE
Association Syndicale Autorisée des Marais de Duchatel	M. Philippe PERDRIAUD
Association Syndicale Autorisée des Marais de Bardecille	M. Louis HERVOUET
Comité Régional des Pêches Maritimes de Poitou-Charentes	M. Eric BLANC
Comité Départemental des Pêches Maritimes de Gironde	M. J-M LABROUSSE
Fédération de Pêche et de protection des milieux aquatiques de la Charente-Maritime	M. Jean-Paul RICHE
Fédération des Chasseurs de la Charente-Maritime	M. Christophe BOUYER
Union Maritime et Portuaire de Bordeaux	M. Henri-Vincent AMOUROUX
Association CURUMA	M. Patrick LAPOUYADE
Association Terre et Océan	M. Eric VEYSSY
Association Conservatoire de l'Estuaire	M. Claude LATOUCHE
Association des Plaisanciers de Royan	M. Bernard FEYTE

3 – Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

	représentants
Le Préfet Coordonnateur du Bassin Adour Garonne ou son représentant	1
Le Préfet de la Gironde coordonnateur du SAGE ou son représentant	1
Le Préfet de la Charente-Maritime ou son représentant	1
Le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ou son représentant	1
Le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ou ses représentants	3
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde ou ses représentants	2
Le Chef de la Mission Interservices de l'Eau et de la Nature de la Gironde ou son représentant	1
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime ou son représentant	1
Le Chef du Service de l'ONEMA de la Gironde ou son représentant	1
Le Chef du Service de l'ONEMA de la Charente-Maritime ou son représentant	1
Le Directeur Inter-régional de la Mer Sud-Atlantique ou son représentant	1
Le Directeur du Grand Port Maritime de Bordeaux ou son représentant	1
La Déléguée Régionale du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	1
Le Directeur Départemental de Protection des Populations de la Gironde ou son représentant	1
Le Directeur Départemental de Protection des Populations de la Charente-Maritime ou son représentant	1

ARTICLE 2 : En cas d'empêchement les membres désignés pourront donner mandat à un autre membre du même collège et dans ce cas, chaque membre ne pourra recevoir qu'un seul mandat.

ARTICLE 3 : La présente désignation des membres de la commission locale de l'eau est valable pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'au 24 août 2018. Les personnes cessent d'être membres si elles perdent les fonctions en considération desquelles elles ont été désignées.

ARTICLE 4 : Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le tribunal administratif de Bordeaux dans le délai de deux mois suivant sa publication.

ARTICLE 5 : L'arrêté du 6 octobre 2015 est abrogé.

ARTICLE 6 : Publication et exécution :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de la Gironde et de la Charente-Maritime. La liste des membres de la Commission locale de l'eau est mise en ligne sur le site internet <http://www.gesteau.eaufrance.fr>.

Les Secrétaires Généraux des Préfectures de la Gironde et de la Charente-Maritime sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés ».

Fait à Bordeaux, le 02 JUIN 2016

LE PREFET,

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Thierry SUQUET